

La situation éducative de la France comparée à celle d'autres pays de l'Union européenne ou de l'OCDE

Claude Sauvageot

Chef de la Mission aux relations européennes et internationales
Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance

Nadine Dalsheimer

Unité française Eurydice, Mission aux relations européennes et internationales
Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance

Le système éducatif français, apprécié au moyen des outils de mesure que sont les indicateurs de comparaison internationale, comporte des points positifs, par exemple le développement du préscolaire, et d'autres négatifs comme l'effort budgétaire insuffisant pour l'enseignement supérieur. Les uns sont bien connus, alors que d'autres le sont moins. La sélection présentée (une trentaine d'indicateurs) est extraite de trois publications : *Regards sur l'éducation*, publié par l'OCDE, divers *Chiffres clés* publiés par Eurydice et Eurostat, et le rapport annuel sur le suivi du processus de Lisbonne. Quelques indicateurs de cette sélection servent de critères de référence dans l'Union européenne et se réfèrent à des objectifs à atteindre d'ici 2010. Ils révèlent que la France est dans la moyenne pour ce qui concerne les sorties sans qualification et les performances en lecture des élèves de 15 ans (évaluation PISA) ; dans une situation peu favorable en matière de formation des adultes et plutôt au-dessus de la moyenne pour le pourcentage d'élèves finissant l'enseignement secondaire et le nombre de diplômés des filières mathématiques, scientifiques et technologiques.

Cet article rend compte de la situation éducative de la France comparée à celle d'autres pays de l'Union européenne ou de l'OCDE au moyen d'indicateurs de l'éducation de *Regards sur l'éducation* publié par l'OCDE ou des divers *Chiffres clés* publié par Eurydice et Eurostat ainsi que des rapports annuels sur le suivi du processus de Lisbonne. Celui-ci a d'ailleurs défini cinq critères de références.

La comparabilité des données n'est pas toujours assurée ou possible, ce qui rend parfois l'exercice difficile. De plus, tout système peut se prévaloir de points forts dans un domaine, et de points faibles dans d'autres, rendant délicate toute tentative de synthèse.

La première partie présente des indicateurs pour lesquels il est difficile d'indiquer si ce sont des points forts ou des points faibles mais qui donnent des informations générales intéressantes à garder en mémoire dans toutes les analyses. La deuxième partie examine les points forts de notre pays : ceux qui sont « bien connus » et ceux qui le sont moins.

La troisième partie passe en revue les points faibles en distinguant là aussi ceux qui sont « bien connus » et ceux qui le sont moins.

La dernière partie présente les résultats de la dernière enquête PISA et les informations venant de précédentes évaluations internationales comme PIRLS et TIMSS (pour tous ces termes, cf. encadré « Les indicateurs de comparaison internationale dans le domaine de l'éducation », en fin d'article).

Au Conseil européen de Lisbonne, au printemps 2000, l'Union européenne s'est fixé des objectifs stratégiques afin de faire progresser les systèmes d'éducation et de formation européens. C'est cela qui est appelé le processus de Lisbonne. En conséquence, les États membres ont convenu de travailler à l'établissement de buts communs à atteindre d'ici 2010. Cinq critères de référence (ou *benchmarks*) ont donc été déterminés comme étant les bases de l'amélioration de l'éducation et de la formation en Europe. L'encadré « Indicateurs et critères de référence pour le suivi des objectifs de Lisbonne »

(en fin d'article) fournit au lecteur des informations détaillées sur ce point. Jusqu'à présent, les progrès enregistrés par les systèmes d'éducation et de formation européens vers la réalisation de ces objectifs ont été jugés insuffisants. C'est la principale conclusion de l'édition 2006 du rapport annuel de la Commission.

L'édition 2008 de *L'état de l'École* présente le chiffrage de trois d'entre eux :

- les sortants précoces et populations sans diplôme du second cycle du secondaire (2007) (cf. troisième partie de cet article) ;

- les proportions de jeunes de 15 ans présentant de faibles compétences en lecture (PISA), situation 2006 et comparaison 2000-2003, (cf. quatrième partie de cet article) ;

- les adultes ayant poursuivi un enseignement ou une formation au cours du mois, selon leur niveau de diplôme (2006) (cf. troisième partie de cet article).

Par ailleurs, deux autres critères de référence sont illustrés dans la deuxième partie : le taux d'achèvement du second cycle de l'enseignement secondaire, qui devrait être d'au moins 85 % des jeunes en 2010 ; et le pourcentage de « diplômés scientifiques ».

Pour toutes les analyses comparatives, on doit s'appuyer sur des nomenclatures internationales. Dans le cas présent, il s'agit de la CITE, rénovée en 1997 (cf. encadré « Les niveaux de formation CITE »).

Les lecteurs trouveront dans ce même encadré une information indiquant comment sont conçus les indicateurs statistiques et les indicateurs informatifs dans les deux publications *Regards sur l'éducation* de l'OCDE et les divers *Chiffres clés* d'Eurydice-Eurostat, quelles sont les origines des

sources, quelles sont les instances de travail. En ce qui concerne la France, ce sont diverses structures de la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) qui sont impliquées, tant par la fourniture de données que par la participation aux instances d'élaboration et de décision. Cette étude n'aurait donc pu se faire sans la qualité et l'importance de ce travail collectif.

QUELQUES DONNÉES GÉNÉRALES

Les dépenses par élève¹

L'analyse des dépenses par élève fait apparaître des différences sensibles de la situation de la France selon le niveau d'enseignement.

Avec une dépense par élève dans le primaire s'élevant à \$ 5 365 (en équivalent dollars convertis à l'aide des parités de pouvoir d'achat-PPA)² en 2005, la France se situe nettement en dessous de la moyenne de l'OCDE (\$ 6 252) et de l'Union européenne (\$ 6 055). Elle dépense beaucoup moins que les États-Unis (\$ 9 156), le Japon (\$ 6 744) et l'Italie (\$ 6 835), mais plus que l'Espagne (\$ 5 502). Seule l'Allemagne (\$ 5 014) vient après la France.

Pour le secondaire, en revanche, la France, avec un niveau de dépenses de \$ 8 927 par élève, dépasse nettement la moyenne OCDE (\$ 7 804). Elle dépense plus que le Royaume-Uni (\$ 7 167), l'Espagne (\$ 7 211) ou le Japon (\$ 7 908), mais moins que les États-Unis (\$ 10 390).

Pour l'enseignement supérieur, la dépense par étudiant en France (\$ 10 995) est inférieure à la moyenne OCDE (\$ 11 512), très loin derrière les

États-Unis (\$ 24 370) si l'on prend en compte les dépenses liées aux activités de recherche. Elle est supérieure à la moyenne de l'Union européenne (\$ 10 474). Celle-ci comprend en particulier les dépenses de recherche effectuées par les grands organismes de recherche (CNRS, INSERM). Hors activités de recherche, la dépense par étudiant place la France en dessous de la moyenne OCDE (\$ 7 673 contre \$ 8 102) mais au-dessus de la moyenne de l'Union européenne (\$ 6 990).

On dispose également de comparaisons internationales pour les dépenses par étudiant cumulées sur la durée moyenne des études supérieures : la France se retrouve là encore en dessous de la moyenne (\$ 44 202 pour une moyenne générale de \$ 47 159), et toujours loin d'autres pays comme la Suède (\$ 74 629) ou le Royaume-Uni (\$ 58 654).

Cependant, certaines aides, directes ou indirectes, accordées par l'État français aux étudiants ou à leur famille ne sont pas prises en compte dans la dépense pour l'enseignement supérieur : elles sont d'ordre fiscal (majoration du quotient familial) ou

NOTES

1. Pour une analyse détaillée des dépenses d'éducation, voir l'article de Christine Ragoucy « Les indicateurs de l'OCDE sur les dépenses d'éducation en 2005 : quelques tendances sur la situation comparée de la France », dans le présent numéro d'*Éducation & formations*.

2. Les dépenses en devises nationales sont divisées par l'indice de parité de pouvoir d'achat (PPA) pour être converties en équivalents dollars américains. Le taux de change PPA donne le montant, en monnaie nationale, qui permettrait de financer le même panier de biens et de services dans un pays donné que celui qui peut être acheté en dollars aux États-Unis.

ne sont pas liées directement au statut étudiant (allocation de logement social). La comparaison internationale des aides publiques aux étudiants s'avère très délicate, les dépenses à la charge des étudiants ou de leur famille pour le financement des établissements d'enseignement supérieur étant elles-mêmes très variables d'un pays à l'autre.

Ces différences et spécificités de la situation française en matière de coûts unitaires selon le niveau d'enseignement sont confirmées par un autre indicateur de moyens qui compare les taux d'encadrement nationaux. Le ratio « élèves/enseignants » apparaît en effet relativement élevé en France pour le premier degré (19,3 en 2006, contre une moyenne OCDE de 16,2 et UE de 14,5) et pour l'enseignement supérieur (17,0 contre 15,3 et 16,0 respectivement). La situation est inverse pour l'enseignement secondaire : 11,9 élèves par enseignant en France, contre une moyenne OCDE de 13,2 et égale à celle de l'UE, 11,9.

Le nombre d'heures d'enseignement

Le nombre d'heures d'enseignement délivrées par un enseignant est également très variable. Un enseignant du primaire donne en France plus d'heures d'enseignement que la moyenne OCDE ou de l'Union européenne (910 contre 812 ou 806). Seuls les États-Unis, les Pays-Bas et l'Irlande la précèdent.

Au collège (le secondaire inférieur en terminologie internationale), la situation est inverse : 634 heures en France contre 717 pour la moyenne OCDE ou 672 pour la moyenne de l'Union européenne, loin derrière les États-Unis (1 080).

C'est la même situation en lycée (le secondaire supérieur en terminologie internationale) : 616 heures en France contre 667 pour la moyenne OCDE ou 634 pour la moyenne de l'Union Européenne.

Le nombre cumulé d'heures d'instruction pour les élèves de 7 à 14 ans dans les établissements publics

La France fait partie, avec les Pays-Bas, l'Australie, l'Italie, des pays où le nombre cumulé d'heures d'instruction est le plus élevé (7 368 heures contre 6 657 heures pour la moyenne OCDE). Les pays scandinaves sont ceux où cette durée est la plus faible (moins de 6 000 heures), l'Allemagne étant dans une situation très proche de celle de ces pays.

Le salaire des enseignants

La comparaison des salaires bruts des enseignants en début de carrière, après quinze ans d'exercice, et à l'échelon maximum, fournit des informations sur les profils de carrière offerts dans les différents pays. Alors qu'en moyenne, pour les pays de l'OCDE, le salaire maximal est obtenu après 24 ans d'ancienneté pour les enseignants du premier cycle du secondaire, il l'est en moyenne après 34 ans d'enseignement en Autriche et en France et 38 ans ou plus en Espagne et en Hongrie. En France, les enseignants débutants du primaire et du secondaire perçoivent un traitement inférieur à la moyenne des pays de l'OCDE. Par contre, leur salaire maximal est proche de la moyenne des pays de l'OCDE et équivalent à

un peu moins du double de celui des enseignants débutants.

Les frais d'inscription dans l'enseignement supérieur

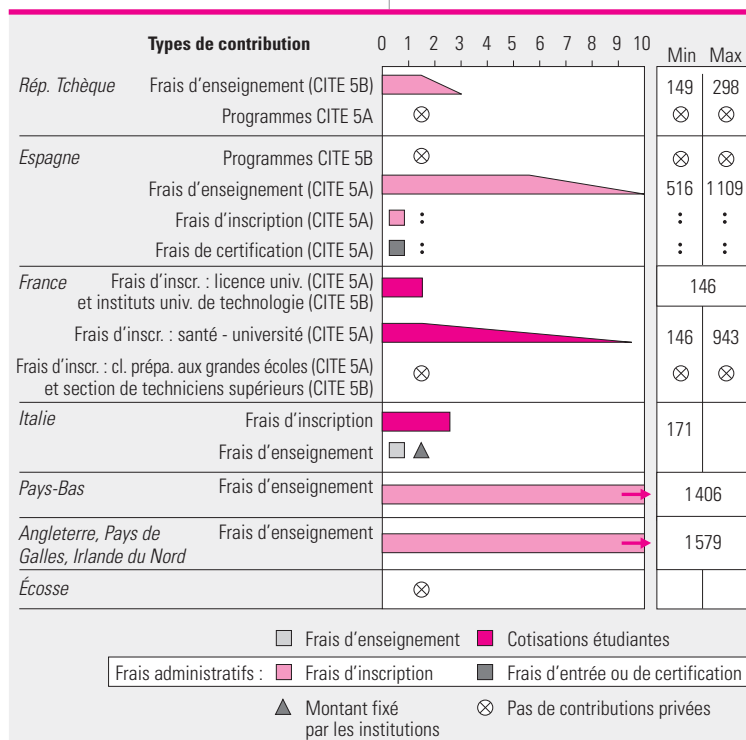
On constate une très large variété de situations dans les pays de l'UE concernant les frais d'inscription dans les établissements d'enseignement supérieur (*graphique 1*).

Ainsi, concernant les premières années des programmes 5A, on observe une situation de gratuité en Écosse et en République Tchèque tandis qu'ils avoisinent les 1 500 EUR-PPA aux Pays-Bas et dans les autres pays du Royaume-Uni. En France, comme en Italie, ils sont relativement modestes avec 146 EUR-PPA, sauf pour quelques formations de santé (comme celle de psychomotricien dont le nombre est néanmoins restreint).

Le poids relatif des étudiants de nationalité étrangère assez important en France, particulièrement en doctorat

La mobilité des étudiants européens bénéficie de l'harmonisation des programmes de cours, mais témoigne aussi des différences entre les pays en termes d'offre éducative. Certains pays accueillent proportionnellement plus d'étudiants européens que d'autres. On peut tout d'abord comparer, dans un pays d'accueil donné, la population d'étudiants étrangers originaires d'un pays de l'Union européenne à l'effectif total d'étudiants du pays d'accueil originaires des pays de l'Union européenne incluant les étudiants de la nationalité

Graphique 1 – Montants des droits et autres cotisations, exprimés en EUR SPA. Étudiants à temps plein pour une première qualification en cours du jour. Secteurs public ou privé subventionné (CITE 5) – Année 2005-2006



Remarque - République Tchèque : des frais de préinscription (environ 30 EUR PPA) sont perçus par les établissements supérieurs (CITE 5A), mais cette préinscription n'est pas nécessairement suivie d'une inscription effective.

Espagne : les montants des frais varient selon les communautés autonomes et, au sein de celles-ci, selon les programmes. Les montants rapportés ici pour les frais d'enseignement (programmes CITE 5A) sont des estimations basées sur une même quantité de 60 crédits, mais pour deux types de programmes différents (expérimental ou non) et dans deux communautés autonomes distinctes (les Îles Canaries et Navarre).

France : seuls sont considérés les programmes des institutions dépendant du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Les établissements liés à d'autres ministères ne sont pas inclus. En complément des droits fixés au niveau national, chaque université peut percevoir des droits spécifiques votés par le conseil d'administration (entre 9 et 28 EUR PPA) couvrant les activités sportives, les prestations du Service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé (SUMPPS) ou du Service universitaire d'information et d'orientation (SUIO).

Italie : les étudiants doivent en outre s'acquitter d'une taxe de séjour dont le montant est fixé au niveau régional.

Royaume-Uni (ENG/WLS/NIR) : depuis 200-/2007 (en Angleterre et Irlande du Nord) ou 2007-2008 (au pays de Galles), les institutions sont libres de fixer le montant des frais d'enseignement, sans dépasser le maximum imposé de 4 031 EUR PPA.

Royaume-Uni (SCT) : une fois diplômés, la plupart des étudiants ayant bénéficié du support de l'agence gouvernementale SAAS lui rembourse le montant fixe de 2 977 EUR PPA (pour ceux qui ont commencé leurs études en 2005-2006), avant avril de l'année suivant l'obtention du diplôme.

Lecture - Les frais administratifs (frais d'inscription annuels, frais d'entrée et de certification), les cotisations aux organisations étudiantes, et les contributions aux coûts de l'enseignement (frais d'enseignement) sont définis dans le glossaire. Les montants des contributions rapportés ici sont ceux payés chaque année (sauf frais d'entrée et de certification) par l'étudiant à temps plein et à l'heure disposant d'une place subventionnée (sauf en Lettonie, où ne sont considérés que les étudiants non subventionnés), sans tenir compte d'une quelconque aide financière.

La catégorie « autres » reprend les frais d'entrée et les frais de certification. Le symbole ▲ indique que le montant est laissé à l'autonomie des établissements. Si un minimum et/ou maximum est mentionné, ils sont libres à l'intérieur de cette fourchette.

Les montants sont convertis au moyen des « parités de pouvoir d'achat » (PPA) (voir le glossaire pour une définition et une table de conversion).

Source : Eurydice

du pays d'accueil. Dans ce cas, en 2004, la Belgique (7,1 %), l'Allemagne (5,7 %), l'Autriche (12,4 %) et le Royaume-Uni (5 %) sont les pays qui ont accueilli la proportion d'étudiants étrangers du supérieur (CITE 5 et 6) la plus élevée.

À l'opposé, la Lituanie, la Pologne, la Roumanie et la Turquie sont les pays qui ont accueilli moins de 0,5 % d'étudiants (CITE 5 et 6) européens.

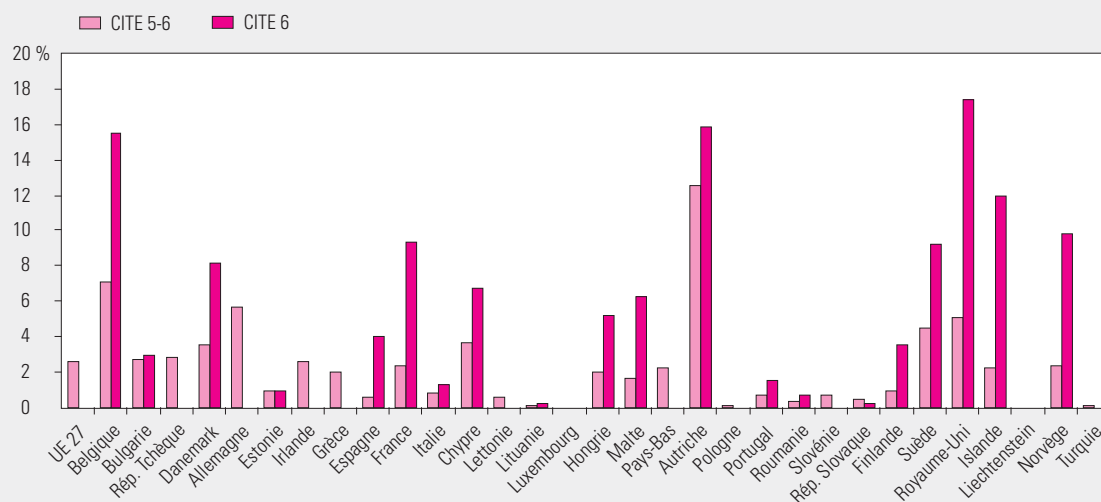
Au niveau CITE 6 (doctorat), la Belgique, l'Autriche et le Royaume-Uni comptent plus de 15 % d'étudiants européens étrangers. Ces trois pays attirent proportionnellement le plus d'étudiants poursuivant un cursus de chercheur au regard de leur population totale étudiante. Si on regarde l'effectif d'étudiants, le panorama change. En effet, dans ce cas, la Belgique compte environ un millier d'étudiants provenant de l'EU-25, des pays candidats ou de l'AELE/EEE (Association économique de libre échange/Espace économique européen), l'Autriche en accueille plus du double et le Royaume-Uni plus de 15 000. Le poids démographique des pays en termes d'inscrits au niveau CITE 6 a une influence sur le ratio.

L'Espagne, la France et la Suède, qui présentent des proportions moins élevées, comptent quand même entre 2 069 étudiants étrangers (Suède) et environ 9 500 étudiants étrangers (France) inscrits au niveau CITE 6 (graphique 2).

Les étudiants français peu nombreux à étudier dans un autre pays de l'Union européenne

La mobilité des étudiants est un enjeu majeur de la création d'un espace européen de l'enseignement

Graphique 2 – Pourcentage d'étudiants de l'enseignement supérieur (CITE 5-6 et CITE 6) ayant la nationalité d'un État membre (EU-27), d'un pays candidat ou d'un pays membre de l'AELE/EEE – Année 2003-2004



Remarque – Belgique : les établissements privés indépendants et la communauté germanophone sont exclus. Irlande : seuls les étudiants étrangers à temps plein sont inclus. Pays-Bas : les étudiants étrangers du niveau CITE 6 ne sont pas inclus. Autriche : les étudiants étrangers du niveau CITE 5B ne sont pas inclus.

Lecture – Le numérateur inclut tous les étudiants de l'enseignement supérieur ayant la nationalité d'un État membre, d'un pays candidat ou d'un pays de l'AELE/EEE autre que celle du pays déclarant. Le dénominateur inclut tous les étudiants ayant la nationalité du pays et tous ceux qui ont la nationalité d'un État membre de l'UE 27, d'un pays candidat ou de l'AELE/EEE et qui étudient dans le pays. Les données sur les étudiants étrangers sont basées sur le critère de nationalité pour la plupart des pays, excepté pour l'Estonie, l'Irlande, la Lettonie, la Roumanie et le Royaume-Uni qui reportent les étudiants étrangers/mobiles selon le critère du pays de résidence ou du pays de domicile et non selon le critère de nationalité. Les États membres sont ceux de l'UE 27, les pays candidats sont la Turquie et la Croatie. Les pays de l'AELE/EEE sont l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège. Les effectifs des étudiants étrangers sont présentés sur <http://www.eurrydice.org>

Source : figure E2 de *Chiffes clés de l'enseignement supérieur en Europe*, édition 2007.

supérieur. Elle témoigne de la volonté des étudiants de profiter de toutes les opportunités de l'enseignement supérieur européen, mais elle dépend aussi en partie des conditions de mobilité, notamment financières, offertes aux étudiants par les différents systèmes éducatifs.

En 2004, 2,1 % de la population étudiante européenne, soit 370 208 étudiants, ont étudié au moins une année dans un pays européen dont ils n'ont pas la nationalité. Mais la mobilité des étudiants est ici surestimée. En effet, l'application du critère de nationalité signifie que les résidents permanents de nationalité étrangère sont considérés comme des étudiants mobiles et sont donc inclus dans les données présentées, alors que leur présence n'est pas directement liée à leur statut d'étudiant.

Dans la grande majorité des autres pays européens, on compte moins de 3 % des étudiants à l'étranger en 2004. Ce sont les étudiants espagnols, polonais et britanniques qui sont les moins mobiles : moins de 1,2 % d'entre eux sont partis à l'étranger. À l'opposé, les étudiants grecs, irlandais, maltais, slovaques et bulgares sont plus mobiles : entre 7 % et 10 % d'entre eux mènent des études dans un autre pays européen (*graphique 3*).

Le poids relatif des jeunes en âge d'être scolarisés

La France se situe au niveau de la moyenne des pays de l'OCDE, 19 % de la population étant âgés de 5 à 19 ans. En Allemagne, Espagne, Italie et au

Japon, en revanche, cette proportion est plus faible (de l'ordre de 15 %). C'est un élément à prendre en compte lorsqu'on analyse les dépenses d'éducation des pays en pourcentage du Produit intérieur brut (PIB).

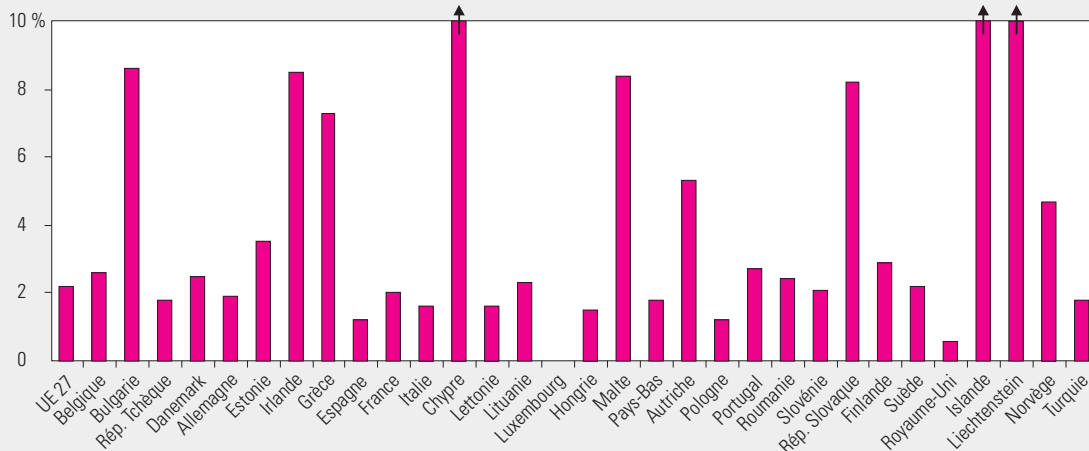
LES POINTS FORTS

Les points forts « bien connus »

Les moyens consacrés à l'éducation sont relativement importants en France

En 2005, les pays de l'OCDE ont consacré en moyenne 5,8 % de leur PIB à la formation initiale (*graphique 4*). La France se situe parmi les

Graphique 3 – Pourcentage d'étudiants de l'enseignement supérieur (CITE 5-6 et CITE 6) poursuivant des études dans un État membre (UE 27), un pays candidat ou un pays membre de l'AELE/EEE – Année 2003-2004



Remarque – Belgique : les données des établissements privés indépendants sont exclues. Allemagne, Slovaquie : le niveau CITE 6 est exclu. Irlande : seuls les étudiants étrangers à temps plein sont inclus. Pays-Bas : les étudiants étrangers du niveau CITE 6 ne sont pas inclus. Autriche : les étudiants étrangers du niveau CITE 5B ne sont pas inclus.

Lecture – Le nombre d'étudiants à l'étranger est calculé en additionnant les données fournies par les pays d'accueil pour chaque nationalité. Ce nombre est alors divisé par le nombre total d'étudiants de cette nationalité (y compris les étudiants à l'intérieur du pays). Le manque de données relatives à la répartition des étudiants par nationalité dans certains pays entraîne une sous-estimation des valeurs. Les données sur les étudiants étrangers sont donc basées sur le critère de nationalité pour la plupart des pays. Cela signifie que les résidents permanents dans un pays qui ont la nationalité d'un autre pays sont considérés comme des étudiants étrangers lors de la collecte d'informations statistiques. L'Estonie, l'Irlande, la Lettonie, la Roumanie et le Royaume-Uni reportent les étudiants étrangers/mobiles selon le critère du pays de résidence ou du pays du domicile et non selon le critère de nationalité. Les pays candidats sont la Croatie et la Turquie. Les pays de l'AELE/EEE sont l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège.

Source : figure E1 de Chiffres clés de l'enseignement supérieur en Europe, édition 2007.

pays dépensant relativement plus, avec 6,0 % de son PIB alloué à l'éducation³. Elle devance nettement le Japon (4,9 %), l'Italie (4,7 %) et l'Espagne (4,6 %). Elle se situe en revanche derrière les États-Unis (7,1 %), et des pays de l'Europe du Nord comme la Suède (6,4 %).

La mesure de l'effort financier d'un pays à l'aide d'un tel ratio doit être relativisée au regard de différents

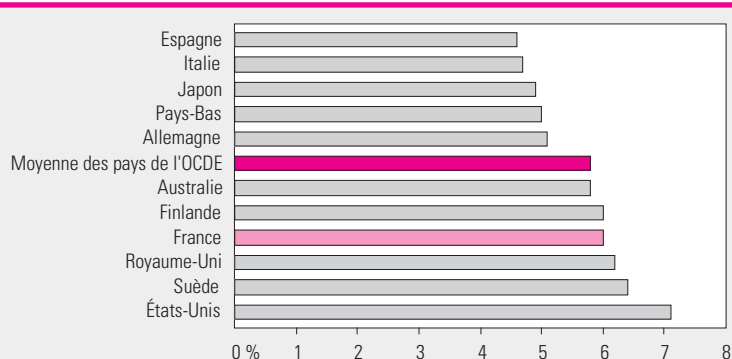
critères : un *ratio* plus ou moins élevé peut s'expliquer par l'importance de la population en âge d'être scolarisée, sa fréquence de scolarisation, la dépense consentie par élève ou étudiant⁴.

Une espérance de scolarisation à temps plein importante

S'agissant des fréquences de scolarisation, elles sont souvent

résumées par un indicateur synthétique, l'espérance de scolarisation⁵. Pour celle-ci, la France se classe en bonne position si l'on ne tient compte que de l'enseignement à temps plein : 16,7 ans en moyenne, contre 16,2 ans sur l'ensemble des pays de l'OCDE. L'espérance de scolarisation

Graphique 4 – Part du PIB consacrée à la formation initiale dans les pays de l'OCDE – Année 2005



Source : (Table B2.2, EAG 2008) et L'état de l'École, édition 2008.

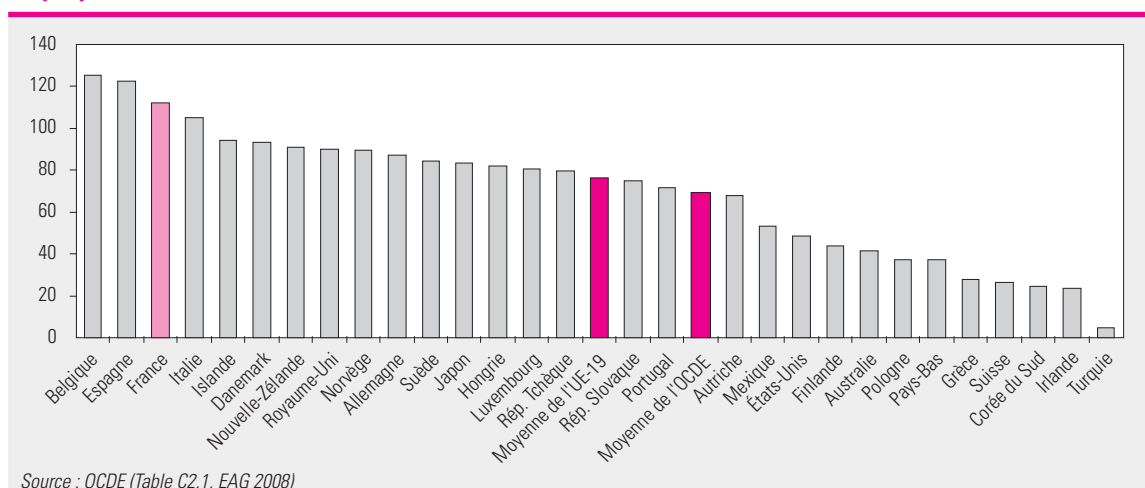
NOTES

3. Cet indicateur ne comptabilise que les dépenses de formation initiale. Si l'on inclut la formation continue, la dépense intérieure d'éducation en 2005 dépasse 6,9 % du PIB de la France (métropole + DOM).

4. Les dépenses unitaires à un niveau d'enseignement donné sont obtenues en divisant les dépenses totales à ce niveau par les effectifs correspondants en équivalents temps plein.

5. L'espérance de scolarisation est calculée à partir de la somme des taux de scolarisation à chaque âge, une année donnée. Elle sous-estime donc le nombre d'années de scolarisation des enfants dans les systèmes où l'accès à l'éducation se développe.

Graphique 5 – Taux brut de scolarisation des 3-4 ans – Année 2006



Source : OCDE (Table C2.1, EAG 2008)

à temps plein est particulièrement élevée au Danemark (18,2 ans) et en Finlande (18,8 ans) et plus faible au Royaume-Uni (14,9 ans) et aux États-Unis (15,2 ans), pays dans lesquels l'enseignement à temps partiel est plus développé.

La préscolarisation totale à 3, 4 et 5 ans

En France, en Belgique, en Espagne et en Italie, la scolarisation est totale dès l'âge de 4 ans.

La Corée du Sud, la Suisse, les Pays-Bas, la Finlande et les États-Unis sont à moins de 50 %.

L'Allemagne est à 96,8 %, le Royaume-Uni à 90,1 % et le Japon à 83,4 % (graphique 5).

La forte croissance de l'accès à la fin du second cycle du secondaire

On considère aujourd'hui l'accès en fin d'études secondaires comme le bagage minimum requis pour s'insérer dans la vie active. La proportion d'élèves qui atteignent le second cycle de l'enseignement secondaire ou en sont diplômés⁶ a beaucoup augmenté en France. La comparaison des taux concernant la population jeune, de

25-34 ans, et la tranche d'âge 55-64 ans le montre clairement : la progression est de 30 points (82 % contre 52 %, en 2006).

Ainsi, la France est l'un des pays qui a connu la plus forte croissance dans l'accès à un diplôme de fin du second cycle du secondaire. En effet, si l'on compare la proportion de la population âgée de 25-34 ans ayant un tel diplôme et la même proportion dans la population 55-64 ans, la première est 1,6 fois supérieure à la seconde. La valeur moyenne est de 1,42 pour les pays de l'OCDE.

La France est donc nettement devant l'Allemagne, les États-Unis et le Royaume-Uni. L'Espagne, l'Italie et la Corée du Sud font mieux mais en partant d'une situation nettement plus mauvaise que celle de la France.

La France a ainsi eu tendance à rattraper son retard et à se rapprocher des pays les plus en avance (États-Unis et pays d'Europe du Nord).

La durée de scolarisation après 17 ans dans l'enseignement supérieur

Le nombre moyen d'années passées dans l'enseignement tertiaire donne une mesure synthétique de

l'intensité d'accès et de fréquentation de cet enseignement. Pour l'ensemble des pays de l'OCDE, un jeune de 17 ans peut espérer passer en moyenne, qu'il devienne étudiant ou non, 2,4 années dans l'enseignement tertiaire, la France se situant au-dessus de cette moyenne (2,7) et également au-dessus de la moyenne des pays de l'Union européenne (2,5).

Points forts moins bien connus

Une bonne part des entrants dans l'enseignement supérieur obtient un diplôme

En France, 79 % des élèves s'inscrivant dans une formation de l'enseignement supérieur sortent avec un diplôme. C'est un pourcentage nettement supérieur aux moyennes

NOTE

6. Le taux d'obtention du diplôme de l'enseignement secondaire du second cycle (CITE 3) correspond, pour l'ensemble des personnes d'une tranche d'âge donnée, à la proportion de celles déclarant posséder un diplôme de ce niveau. L'achèvement avec succès du second cycle n'est toutefois pas toujours assorti d'un examen final. En France, cela correspond aux formations et diplômes (CAP, BEP, baccalauréat).

de l'OCDE (69 %). La France précède dans ce domaine l'Allemagne et le Royaume-Uni (*graphique 6*).

Le pourcentage élevé de « diplômés scientifiques » dans la population des 25-34 ans

Malgré les craintes de désaffection pour les études scientifiques, la France est, avec la Corée du Sud, le

pays qui compte le plus de diplômés scientifiques dans la population des 25-34 ans (*graphique 7*).

Un taux élevé d'obtention d'un diplôme de l'enseignement supérieur court

L'enseignement supérieur court est nommé « Tertiaire 5B » en terminologie internationale, (*cf. infra*, la présentation de la CITE).

La France fait partie avec le Japon, la Nouvelle-Zélande et l'Irlande des pays où l'accès à un diplôme de l'enseignement supérieur court est le plus développé (19,3 % d'une génération en 2005 (pas de données pour 2006)), très loin devant des pays comme les États-Unis, l'Allemagne ou l'Italie (*graphique 8*).

L'avantage du diplôme en termes d'emploi et de salaire : important pour les hommes avec un diplôme de l'enseignement supérieur

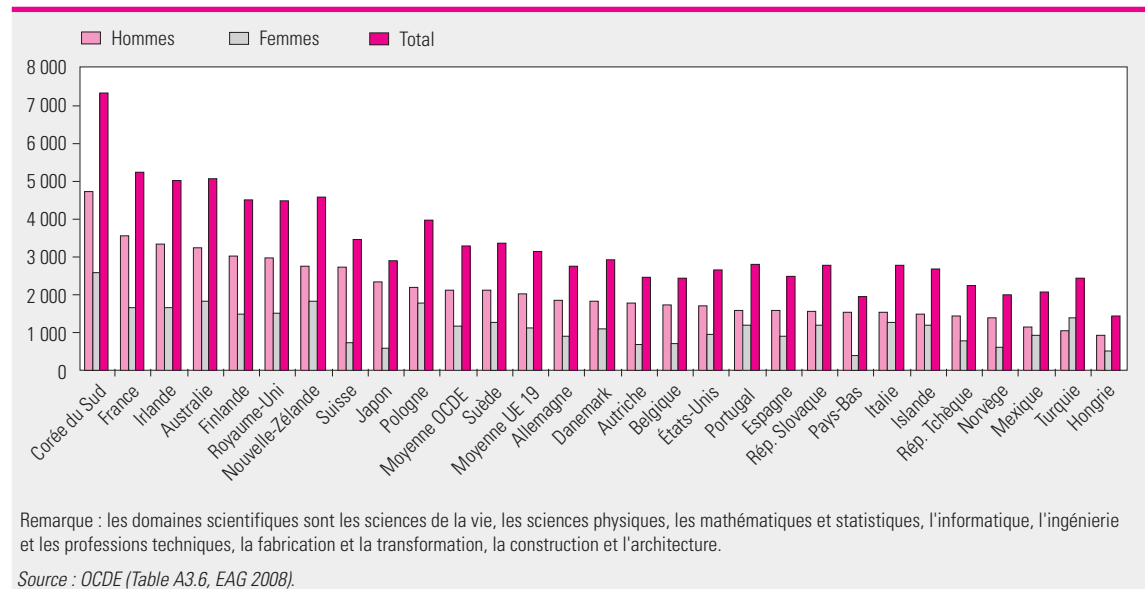
Il existe un lien positif entre le niveau de formation et la situation professionnelle, en particulier en termes de salaire. Dans de nombreux pays, au-delà du second cycle du secondaire, les études procurent un avantage salarial particulièrement important. Dans tous les pays, les titulaires d'un diplôme supérieur gagnent nettement plus que les titulaires d'un diplôme de fin d'études secondaires. Dans les pays pour lesquels des données sur les revenus bruts sont disponibles, l'avantage salarial que procure une

Graphique 6 – Part des entrants dans l'enseignement supérieur qui obtiennent un diplôme de ce niveau d'enseignement – Année 2006



Source : OCDE - Pour la France : DEPP - Panel de bacheliers

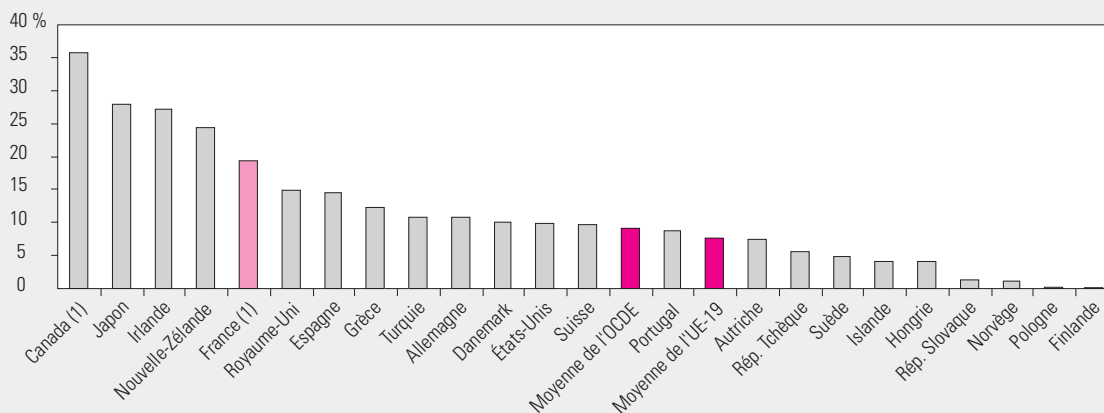
Graphique 7 – Nombre de diplômés de l'enseignement supérieur (CITE 5-6) en sciences pour 100 000 actifs de 25 à 34 ans – Année 2006



Remarque : les domaines scientifiques sont les sciences de la vie, les sciences physiques, les mathématiques et statistiques, l'informatique, l'ingénierie et les professions techniques, la fabrication et la transformation, la construction et l'architecture.

Source : OCDE (Table A3.6, EAG 2008).

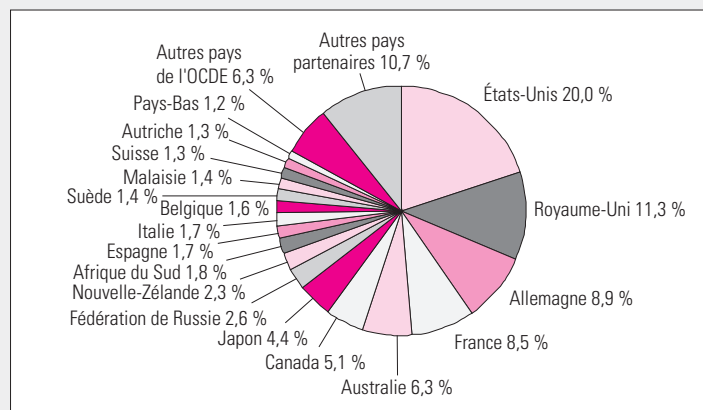
Graphique 8 – Taux d'obtention d'un diplôme de l'enseignement supérieur court – Année 2006



(1) Année de référence 2005.

Source : OCDE (Table A3.1, EAG 2008).

Graphique 9 – Répartition des étudiants étrangers dans l'enseignement supérieur selon le pays d'accueil – Année 2006



Source : OCDE (Chart C3.2, EAG 2008).

formation de niveau universitaire par rapport au niveau secondaire varie d'environ 26 % en Espagne et de 60 % aux États-Unis, pour la tranche d'âge des 30-44 ans. En France, cet avantage est important (33 %), et plus net pour les hommes que pour les femmes (42 % contre 35 % en 2006).

Une légère augmentation de l'attractivité pour les étudiants étrangers

Les données qui suivent complètent l'analyse du paragraphe qui examinait essentiellement la situation des étudiants de l'Union européenne.

On s'intéresse cette fois à tous les pays du monde et à tous les étudiants étrangers.

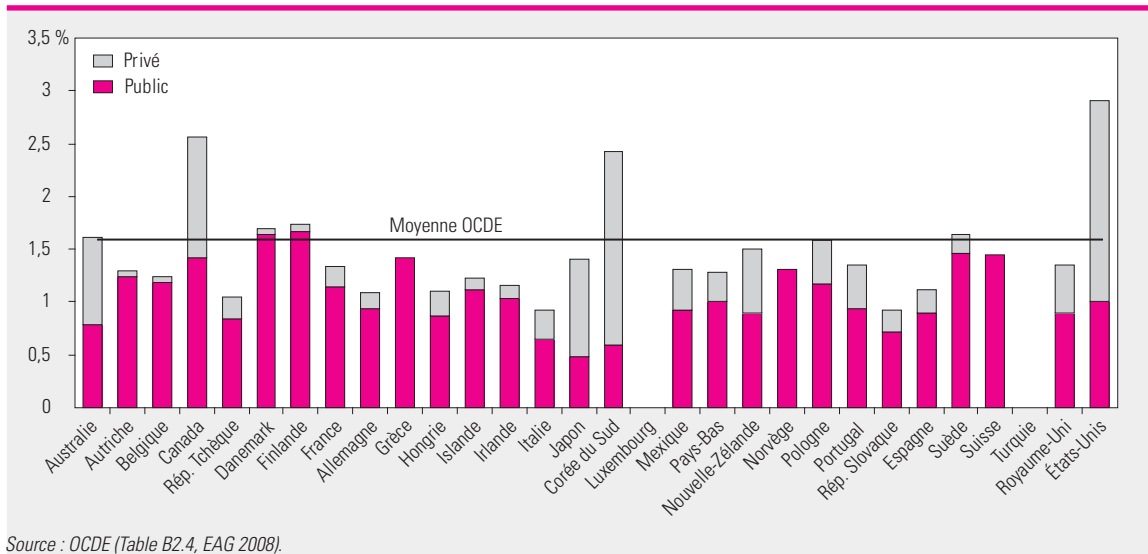
On comptait, en 2006, plus de 2,9 millions d'étudiants poursuivant leurs études dans un pays dont ils ne sont pas ressortissants. 2,4 millions étaient dans un pays membre de l'OCDE. Ces effectifs ont crû très rapidement entre 2000 et 2006. Dans les pays de l'OCDE, la hausse a été de 54 % : elle est considérable et montre le fort développement de la mobilité étudiante. Il faut cependant souligner que les données actuellement disponibles ne donnent pas une mesure

exacte de la mobilité étudiante, puisqu'on ne distingue pas les étudiants venus dans un pays d'accueil pour y poursuivre des études et les étudiants étrangers qui sont résidents dans le pays. Des travaux sont actuellement en cours pour mieux quantifier le nombre d'étudiants « mobiles ».

Si on analyse l'ensemble des étudiants étrangers dans tous les pays du monde, la part des étudiants étrangers accueillis en France a légèrement augmenté entre 2000 et 2006, passant de 8 à 8,5 %. Elle reste cependant très inférieure à celle des États-Unis (20,0 %), ainsi qu'à celles du Royaume-Uni (11,3 %) et de l'Allemagne (8,9 %). Cependant, la part des étudiants étrangers aux États-Unis et au Royaume-Uni a baissé de façon significative de 2000 à 2006 (respectivement 26,1 % à 20,0 % et 12,3 % à 11,3 %) (graphique 9).

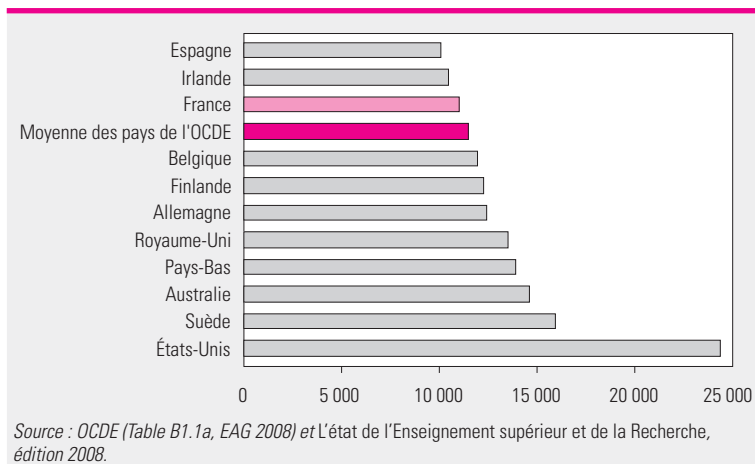
Si, dans l'ensemble des pays de l'OCDE, les étudiants asiatiques sont de très loin les plus nombreux (45 %) devant les étudiants européens (26 %), en France, en 2005, la moitié des étudiants étrangers sont originaires d'Afrique, 20 % seulement viennent d'Asie et 15,5 % de l'Union européenne.

Graphique 10 – Dépenses destinées aux établissements d'enseignement supérieur en pourcentage du PIB – Année 2006



Source : OCDE (Table B2.4, EAG 2008).

Graphique 11 – Dépense moyenne annuelle par étudiant, y compris activités de recherche et développement (en milliers d'équivalents-dollars 2005)



Source : OCDE (Table B1.1a, EAG 2008) et L'état de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, édition 2008.

POINTS FAIBLES

Points faibles « bien connus »

Les dépenses pour l'enseignement supérieur très moyennes

La France dépense une part de sa richesse, mesurée par le Produit intérieur brut (PIB) proche de la moyenne OCDE pour l'enseignement supérieur (1,3 %), mais très loin des États-Unis,

du Canada et de la Corée du Sud, derrière la Finlande, égale au Royaume-Uni (graphique 10).

La faible dépense par étudiant

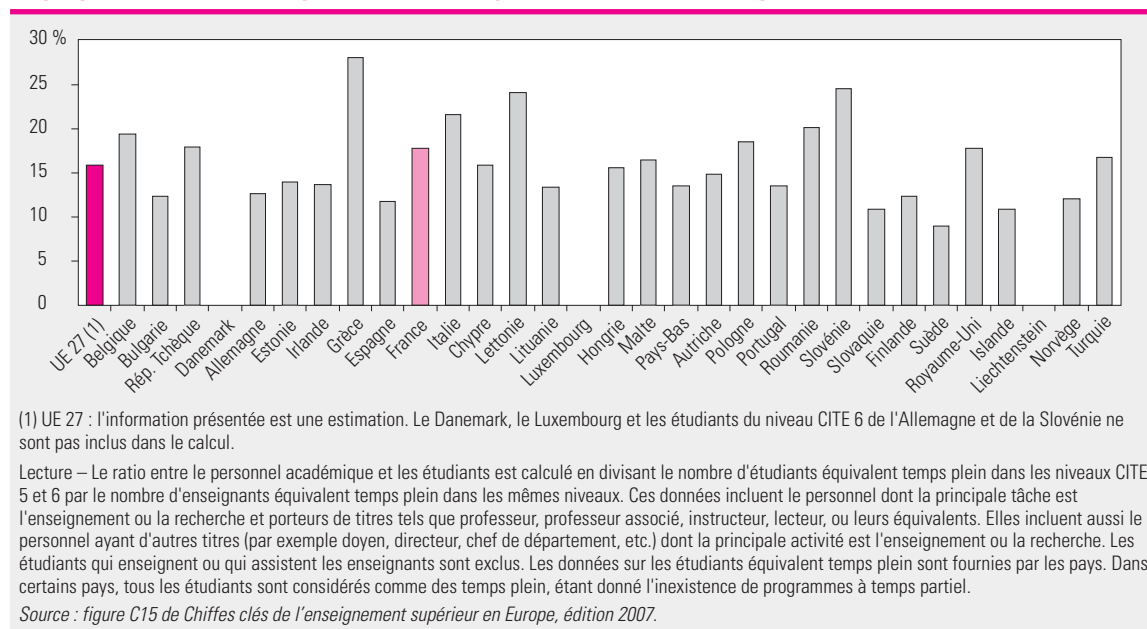
Bien que cette information soit présentée dans les données générales, on peut aussi considérer qu'il s'agit d'un point faible. La France dépense un peu moins que la moyenne OCDE par étudiant, devant l'Espagne, mais loin derrière les États-Unis et la Suède (graphique 11).

Cependant, elle se trouve dans une situation moyenne si on analyse les dépenses cumulées sur la durée moyenne des études supérieures, car celle-ci est supérieure à la moyenne (*cf. supra*).

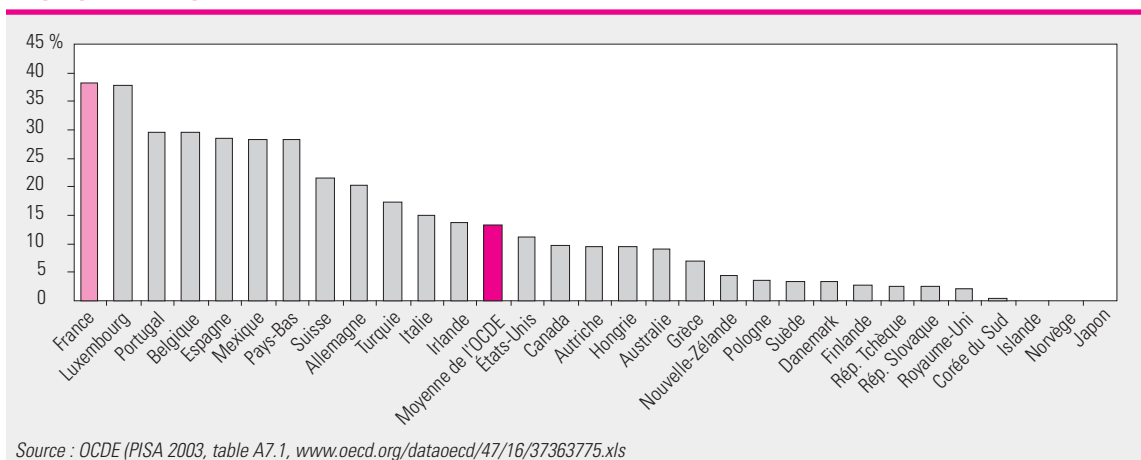
Un ratio étudiants/ enseignants plutôt élevé

Le taux d'encadrement (ratio étudiants/personnel académique) est un indicateur de la part des ressources en enseignants mise à la disposition des étudiants dans l'enseignement supérieur. Il apporte donc une information globale sur l'effort consacré en matière d'encadrement des étudiants dans un pays, mais ne doit pas être confondu avec la taille des classes. Le nombre d'heures d'enseignement de chaque catégorie de personnel, le nombre d'heures d'enseignement prévues pour les étudiants, les différents types d'études, de filières ou même de cours, etc., sont autant de facteurs qui différencient le ratio étudiants/personnel académique et la taille des groupes. La moyenne pondérée de l'Union européenne est de 15,6 étudiants par enseignant.

Graphique 12 – Ratio étudiant/personnel académique dans l'enseignement supérieur (CITE 5-6) – Année 2003-2004



Graphique 13 – Proportion de redoublants chez les jeunes de 15 ans – Année 2003



Cependant, selon les pays, les taux d'encadrement varient du simple au triple (*graphique 12*).

Les pays qui présentent des ratios inférieurs à 12 sont rares (Espagne, Slovaquie et Suède). Au contraire, la Grèce, l'Italie, la Lettonie, la Slovénie et la Roumanie présentent des ratios supérieurs à 20 étudiants par enseignant. Tous les autres pays pour lesquels des données sont disponibles sont proches de la moyenne pondérée de l'UE.

Une position tout juste moyenne de la répartition par niveau de formation pour les 25-64 ans

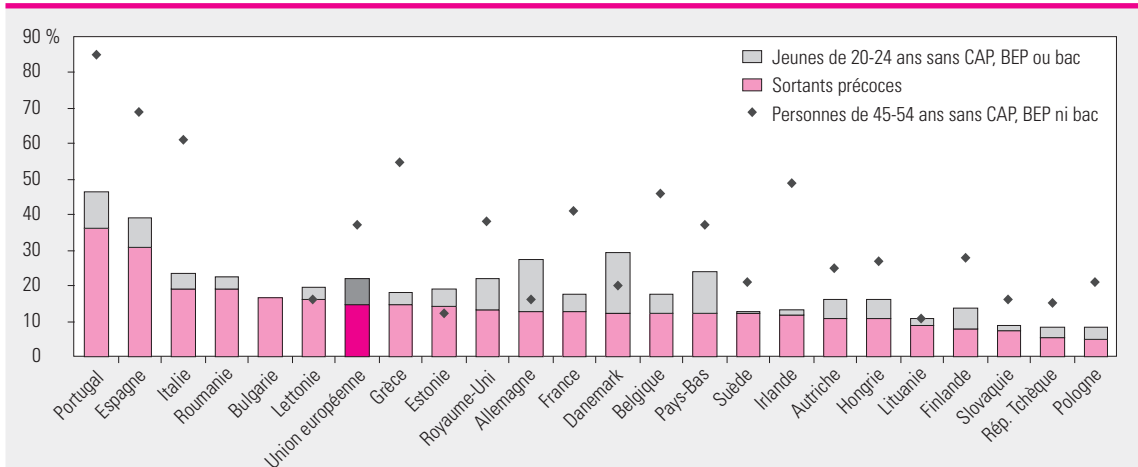
Malgré la forte croissance de la scolarisation et de l'accès à la fin du secondaire signalée ci-dessus, la France se trouve encore tout juste dans la moyenne de l'OCDE lorsqu'on analyse la situation de la population 25-64 ans. Ainsi, la forte élévation du niveau de diplôme observée entre 1985 et 1995 a simplement permis à la

France d'atteindre un niveau moyen. La stabilisation de l'accès au bac depuis 1995 ne permettra pas une amélioration de ce positionnement.

L'importance des redoublements

La France est le pays où la proportion d'élèves de 15 ans ayant redoublé au moins une fois est la plus forte (38 %). Dans certains pays, le redoublement n'existe pas (Japon, Norvège) ou est très faible (autres pays scandinaves, Royaume-Uni) (*graphique 13*).

Graphique 14 – Sortants précoces et populations sans diplôme du second cycle du secondaire – Année 2007



Lecture – En France, 13 % des jeunes de 18 à 24 ans qui ne poursuivent pas d'études ni de formation n'ont ni CAP, ni BEP, ni baccalauréat et sont sortants précoces, en 2006. Poursuivant ou non des études, 18 % des jeunes âgés de 20 à 24 ans, n'ont, de même, ni CAP, ni BEP, ni baccalauréat (c'est le complément à 100 du critère de référence de 82 % de diplômés du second cycle du secondaire). Dans les générations de leurs parents (nées de 1947 à 1956), 4 personnes sur 10 sont dans ce cas.

Remarque : tous les États membres n'ont pu être représentés sur ce graphique.

Source : calculs Eurostat à partir des enquêtes communautaires sur les forces de travail (données provisoires).

Une insertion professionnelle plus difficile qu'ailleurs pour les 25-29 ans, en particulier pour les faibles niveaux de formation

La proportion de chômeurs⁷ parmi les jeunes générations est relativement importante en France, quel que soit le niveau de formation, mais s'élève particulièrement pour les moins diplômés. Ainsi, environ 11,0 % des jeunes Français de 20 à 24 ans se trouvaient à la fois non scolarisés et au chômage en 2006, contre 7,3 % en moyenne dans l'OCDE. Pour les 25-29 ans et pour ceux qui ont atteint le second cycle du secondaire ou l'enseignement supérieur, les proportions de chômeurs sont plus faibles, respectivement de 9,3 % et 4,9 % pour les jeunes Français, mais toujours un peu au-dessus des moyennes OCDE (respectivement 6,3 % et 4,9 %). En revanche, parmi les jeunes n'ayant pas atteint le second cycle du secondaire, les chômeurs non scolarisés sont nettement plus nombreux en France où

cette proportion atteint 16,1 % alors qu'elle est seulement de 12,5 % sur l'ensemble des pays de l'OCDE.

L'analyse détaillée de la transition entre école et emploi fait apparaître une opposition assez nette entre deux groupes. Des pays du Nord de l'Europe (Danemark, Pays-Bas) ou anglo-saxons (Australie, Canada, États-Unis, Royaume-Uni) associent un fort pourcentage des jeunes de 15 à 19 ans scolarisés et pourvus d'un emploi, d'une part, et un faible pourcentage de non-scolarisés au chômage chez les 20-24 ans, d'autre part. La situation est plutôt inverse dans des pays, souvent latins, comme l'Espagne, la France, l'Italie, la Grèce, ou la Belgique.

Les sortants précoces et les populations sans diplôme du second cycle du secondaire (2007)

(source : *L'état de l'École*, « Les objectifs européens de Lisbonne »)

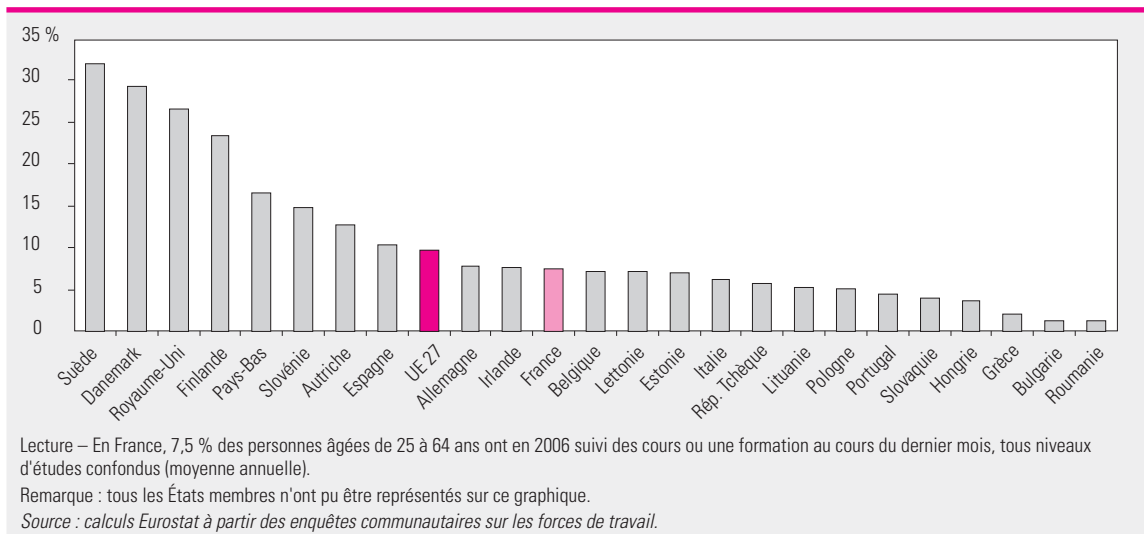
En France, 13 % de l'ensemble des jeunes de 18 à 24 ans ne poursuivent pas d'études et n'ont ni CAP, ni BEP,

ni baccalauréat et sont « sortants précoces », en 2007 (graphique 14). L'objectif de Lisbonne sur cet indicateur est de 10 % pour 2010. Poursuivant ou non des études, 17,6 % des jeunes âgés de 20 à 24 ans n'ont, de même, ni CAP, ni BEP, ni baccalauréat (c'est le complément à 100 de 82,4 % de diplômés du second cycle du secondaire en France alors que l'objectif de Lisbonne pour 2010 est de 85 %). Dans les générations de leurs parents (45-54 ans), 4 personnes sur 10 sont dans ce cas.

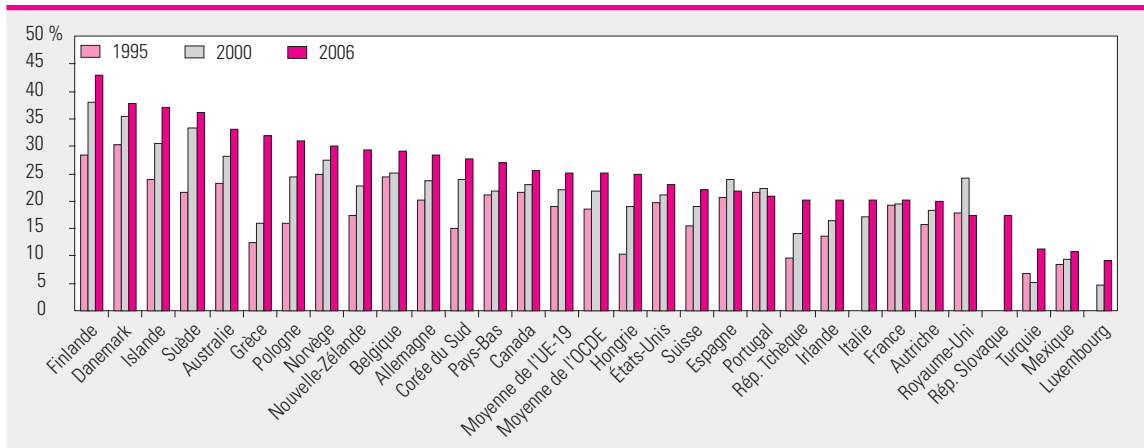
NOTE

7. La proportion de chômeurs ramène le nombre de chômeurs d'un groupe d'âge donné à l'ensemble du groupe d'âge. C'est un indicateur plus pertinent que le taux de chômage qui, rapportant le nombre de chômeurs aux seuls actifs, peut atteindre des valeurs très élevées pour les groupes d'âge jeunes, alors que le chômage ne concerne en réalité qu'une faible proportion du groupe d'âge, une grande partie des jeunes étant encore scolarisés.

Graphique 15 – Adultes ayant poursuivi un enseignement ou une formation au cours du mois, selon leur niveau de diplôme – Année 2006



Graphique 16 – Évolution des taux de scolarisation des 20-29 ans de 1995 à 2006



Adultes ayant poursuivi un enseignement ou une formation au cours du mois (2007)

Pour que l'ensemble de la population puisse enrichir et actualiser ses connaissances, l'objectif du sommet de Lisbonne est de porter à 12,5 % d'ici 2010 la proportion d'adultes de 25 à 64 ans qui ont suivi des cours ou des formations au cours du mois précédent leur interrogation, alors qu'elle était de 10,8 % en 2005.

En France, cette proportion est de 7,4 %, tous niveaux d'études confondus (7,5 % en 2006).

Les pays scandinaves, le Royaume-Uni et les Pays-Bas présentent les plus fortes proportions d'adultes, en particulier de faible niveau d'études, qui ont bénéficié de telles formations (graphique 15).

Points faibles moins bien connus

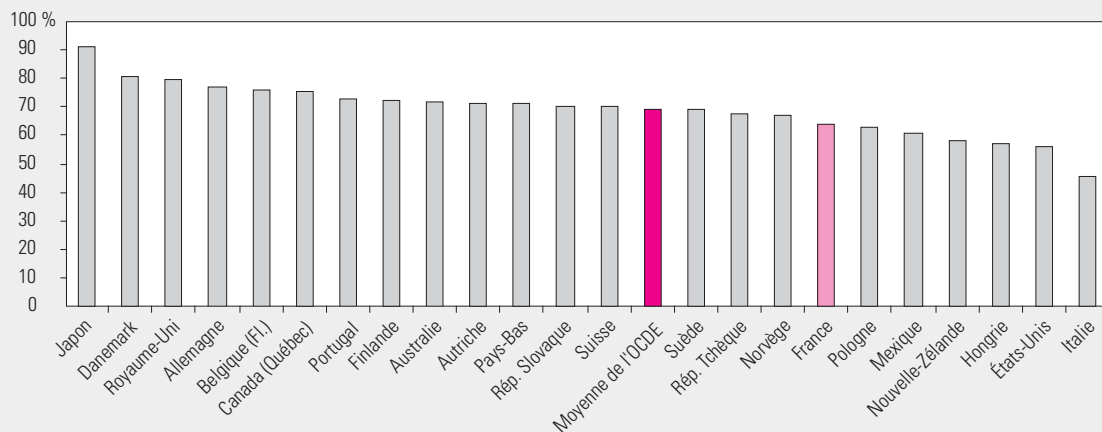
La faible proportion de docteurs

La part des docteurs dans une génération est plus faible en France (1,2 %) que les moyennes OCDE (1,4 %) et de l'Union européenne (1,6 %).

Une assez faible augmentation du taux de scolarisation dans le supérieur

Après une forte croissance des effectifs de l'enseignement supérieur accompagnant une forte augmentation de l'accès au baccalauréat et à l'enseignement supérieur entre 1985 et 1995, les effectifs de ce niveau d'enseignement ont très peu augmenté depuis lors. La France est avec le Canada et l'Allemagne le pays où ils ont le moins augmenté, la situation démographique de la France étant intermédiaire entre celle du Canada

Graphique 17 – Part des entrants dans l'enseignement supérieur long ayant obtenu un diplôme de ce type d'enseignement – Année 2005



Source : OCDE (table A.3.1, EAG 2007) et pour la France DEPP - Panel de bacheliers.

(stabilité de la population des 20-24 ans) et de l'Allemagne (forte décroissance de cette population).

Des pays très scolarisés comme la Suède, la Finlande, le Royaume-Uni ont connu une progression sensiblement supérieure à celle de la France.

Pour cette raison, le taux de scolarisation des 20-29 ans en 2006 en France (20,1 %) est nettement inférieur à la moyenne OCDE et de l'Union européenne (25,1 %) alors que le taux de scolarisation des 15-19 ans (85,9 %) était supérieur à la moyenne OCDE (81,5 %) et de l'Union européenne (84,9 %) (graphique 16).

Un faible accès à un diplôme de l'enseignement supérieur long

L'enseignement supérieur long (tertiaire 5A en terminologie internationale) regroupe en France l'ensemble des formations universitaires et les formations des écoles (petites et grandes) d'ingénieurs et de commerce. Il faut cependant indiquer qu'un nombre important de jeunes entrés dans un enseignement long (15 %), qui ont échoué dans des formations longues, obtiennent un diplôme de l'enseignement supérieur court. On ne peut donc

pas considérer tous ceux qui n'ont pas obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur long comme ayant subi un échec (graphique 17).

La France (64 %) se situe en mauvaise position sur cet indicateur puisqu'elle est en dessous de la moyenne de l'OCDE (69 %) et loin derrière le Royaume-Uni (79 %). Elle est proche de la Suède (69 %) et devance les États-Unis (56 %).

LES RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION INTERNATIONALE PISA 2006 ET LES INFORMATIONS VENANT DE PRÉCÉDENTES ÉVALUATIONS INTERNATIONALES

Les jeunes Français, moyens en mathématiques, en lecture et en sciences, et plus faibles en anglais avec une tendance préoccupante à la baisse de performance en mathématiques et en lecture

Si les niveaux de formation atteints et les diplômes obtenus constituent

des résultats à mettre au crédit d'un système éducatif, ils restent relatifs dans la mesure où ils peuvent dépendre d'un plus ou moins grand volontarisme de la politique éducative. Il s'agit donc de compléter ces premières données par les résultats, dont on dispose maintenant de manière régulière, de comparaisons internationales sur les acquis et compétences d'élèves ayant atteint des niveaux scolaires considérés comme équivalents.

Il est cependant important de remarquer la spécificité des évaluations internationales dont les ambitions sont différentes de celles des évaluations nationales.

Les premières évaluent des objectifs communs aux différents pays, ce qui est considéré comme nécessaire au futur citoyen (vision d'insertion d'un jeune à la fin de l'école obligatoire) alors que les secondes sont essentiellement basées sur les programmes.

Les évaluations internationales ne mesurent donc pas directement le degré d'atteinte des objectifs des programmes mais apportent des informations complémentaires aux évaluations des acquis des élèves menées au niveau national, en permettant

notamment de révéler les forces et les faiblesses de nos élèves dans le contexte international.

La capacité de lecture des enfants (*reading literacy*) a fait l'objet en 1991 d'une enquête dans une trentaine de pays de l'OCDE. Pour la population des 9-10 ans, la France figurait dans le groupe de tête, en compagnie de l'Italie et de la Nouvelle-Zélande, juste derrière la Finlande, les États-Unis et la Suède. Pour les élèves de 14-15 ans, la France se classait deuxième derrière la Finlande.

En juin 2001, l'enquête PIRLS (*Progress in International Reading Literacy Study*) évaluait auprès de jeunes enfants d'une trentaine de pays « *l'aptitude à comprendre et utiliser les formes du langage écrit que requiert la société ou qui sont importants pour l'individu* ». Les élèves de CM1 évalués en France obtenaient un score plus nettement supérieur à la moyenne internationale, mais dans un rang médian parmi les pays comparables.

Reconduite en 2006, cette enquête a porté cette fois sur 45 pays dont 21 pays européens.

Si la France se situe au-dessus de la moyenne de l'ensemble des pays, elle se retrouve significativement en-dessous de la moyenne des pays européens.

À partir de 2000, l'OCDE a mis en œuvre le programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) qui vise à évaluer dans quelle mesure les jeunes de 15 ans sont « *préparés à relever les défis de la société de la connaissance* ». Contrairement à d'autres enquêtes internationales, l'évaluation PISA n'est pas directement liée aux programmes scolaires. Menée tous les trois ans, elle couvre trois domaines : la compréhension de

l'écrit, la culture mathématique et la culture scientifique.

En mai 2000, l'ensemble de la génération de 15 ans a fait l'objet d'un premier cycle d'évaluations, d'abord centrées sur la compréhension de l'écrit : capacité à s'informer, interpréter et réagir à partir de différents textes. Le score de la France se situait un peu au-dessus de la moyenne internationale, avec un net avantage pour les élèves ayant déjà atteint le lycée. Cette situation a été pour l'essentiel confirmée lors de l'enquête PISA 2003. Cependant, en 2006, on observe une baisse significative des performances des jeunes Français.

Cette évolution inquiétante observée en particulier en lecture va dans le même sens que celle observée dans les enquêtes françaises.

Culture mathématique et culture scientifique

On peut s'appuyer sur les résultats de différentes enquêtes menées depuis 1990.

En 2000, les résultats de l'enquête PISA montraient que les jeunes Français manifestaient des acquis significativement supérieurs à la moyenne en culture mathématique, mais pas en culture scientifique. Lors de l'évaluation menée en 2003, davantage centrée sur les mathématiques, les performances des jeunes Français de 15 ans en ce domaine se maintenaient à un bon niveau, similaire à celui de 2000. En 2006, on observe une baisse significative des performances des jeunes Français, qui se retrouvent dans la moyenne OCDE. Cette baisse est préoccupante dans la mesure où elle est observée sur l'ensemble des items d'évaluation et où elle est principalement due à l'augmentation du pourcentage d'élèves dans les ni-

veaux les plus bas et à la diminution corrélative de celui des élèves des niveaux les plus élevés.

Entre 2000 et 2003, on avait constaté une progression de leurs performances et de leur classement en culture scientifique, qui pouvait tenir au fait que l'épreuve de culture scientifique présentait en 2003 de nouveaux exercices, dont le contenu et la forme semblaient plus proches de la conception française, et donc plus habituels pour nos élèves. La progression ne s'est pas confirmée en 2006, les performances des jeunes français étant dans la moyenne de l'OCDE.

L'enquête PISA 2006 comme les précédentes a aussi confirmé la qualité des performances obtenues par les jeunes originaires de Finlande et de pays asiatiques (*cf. infra, graphique 19*).

En mathématiques et sciences, l'enquête TIMSS avait permis de comparer en 1995 les résultats des élèves de 41 pays. Au niveau de la cinquième, 10 pays présentaient un score en mathématiques supérieur à celui de la France. Au niveau de la classe de quatrième, la France venait au 7^e rang, tandis qu'en tête du classement figuraient essentiellement des pays asiatiques. En sciences, en revanche, les résultats étaient nettement moins bons. On retrouvait le même constat en fin d'enseignement secondaire, avec une plus grande maîtrise de nos élèves dans les domaines abstraits ou complexes que dans la connaissance des faits physiques et naturels.

S'agissant des **compétences en anglais** des jeunes de 15 et 16 ans, le « Réseau européen des responsa-

bles des politiques d'évaluation des systèmes éducatifs » a conduit en 2002 une évaluation dans 7 pays, reprenant le protocole utilisé par 3 d'entre eux en 1996. Les performances des jeunes Français apparaissent plus faibles en 2002 qu'en 1996 et relativement médiocres, en particulier en compréhension de l'oral et dans la production écrite, ce qui semble montrer que l'enseignement en France devrait davantage mettre l'accent sur les situations de communication que sur la recherche de la correction grammaticale.

Les proportions de jeunes de 15 ans présentant de faibles compétences en lecture (PISA), situation 2006 et comparaison 2000-2006

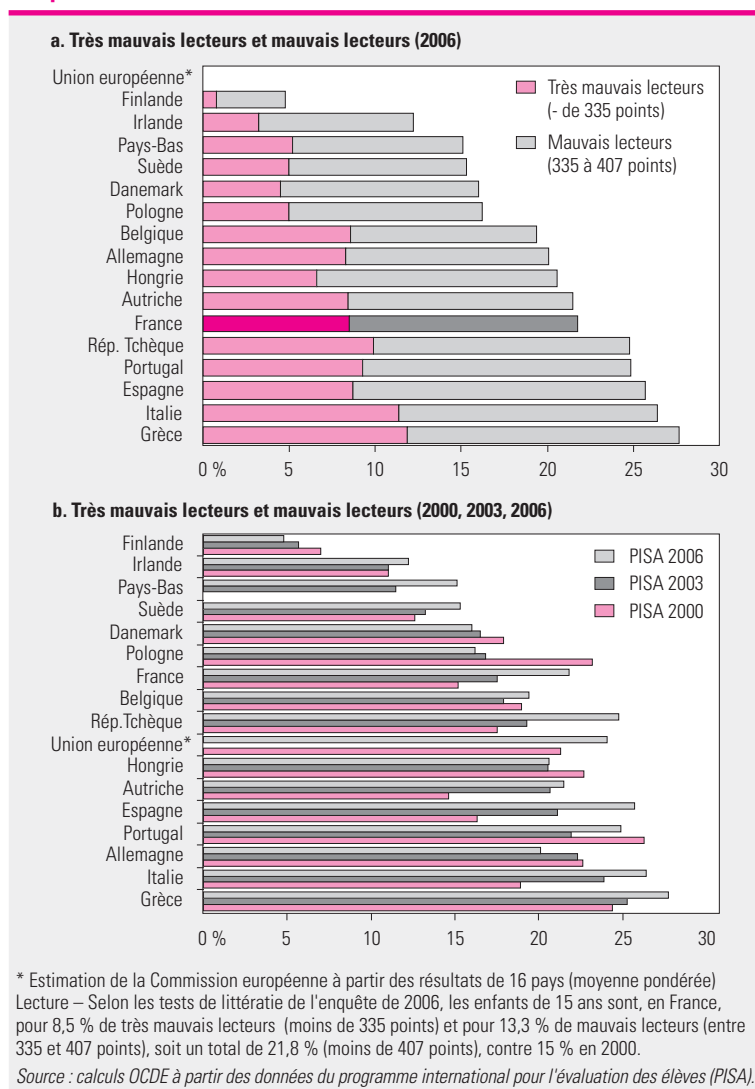
(source : *L'état de l'École, Rapport annuel sur le processus de Lisbonne*)

Selon les tests de littératie de l'enquête de 2006, les enfants de 15 ans sont, en France, pour 8,5 % de très mauvais lecteurs et, pour 13,3 %, de mauvais lecteurs, soit un total de 21,7 %, contre 15,2 % en 2000 et 17,5 % en 2003 (*graphique 18*).

L'objectif au niveau européen est une baisse de 20 % de la proportion des lecteurs les plus faibles entre 2000 et 2010, soit 15,5 % de jeunes de 15 ans aux niveaux les plus bas de performance des tests de l'enquête PISA. Contrairement à l'objectif visé par l'Union européenne, la situation s'est dégradée entre 2000 et 2006 dans un grand nombre de pays européens, dont la France. La proportion de mauvais lecteurs a ainsi augmenté dans l'Union européenne, passant de 21,3 % en 2000 à 24,1 % en 2006...



Graphique 18 – Proportions de jeunes de 15 ans présentant de faibles compétences en lecture (PISA)



Classement des pays sur les quatre domaines évalués par PISA 2006

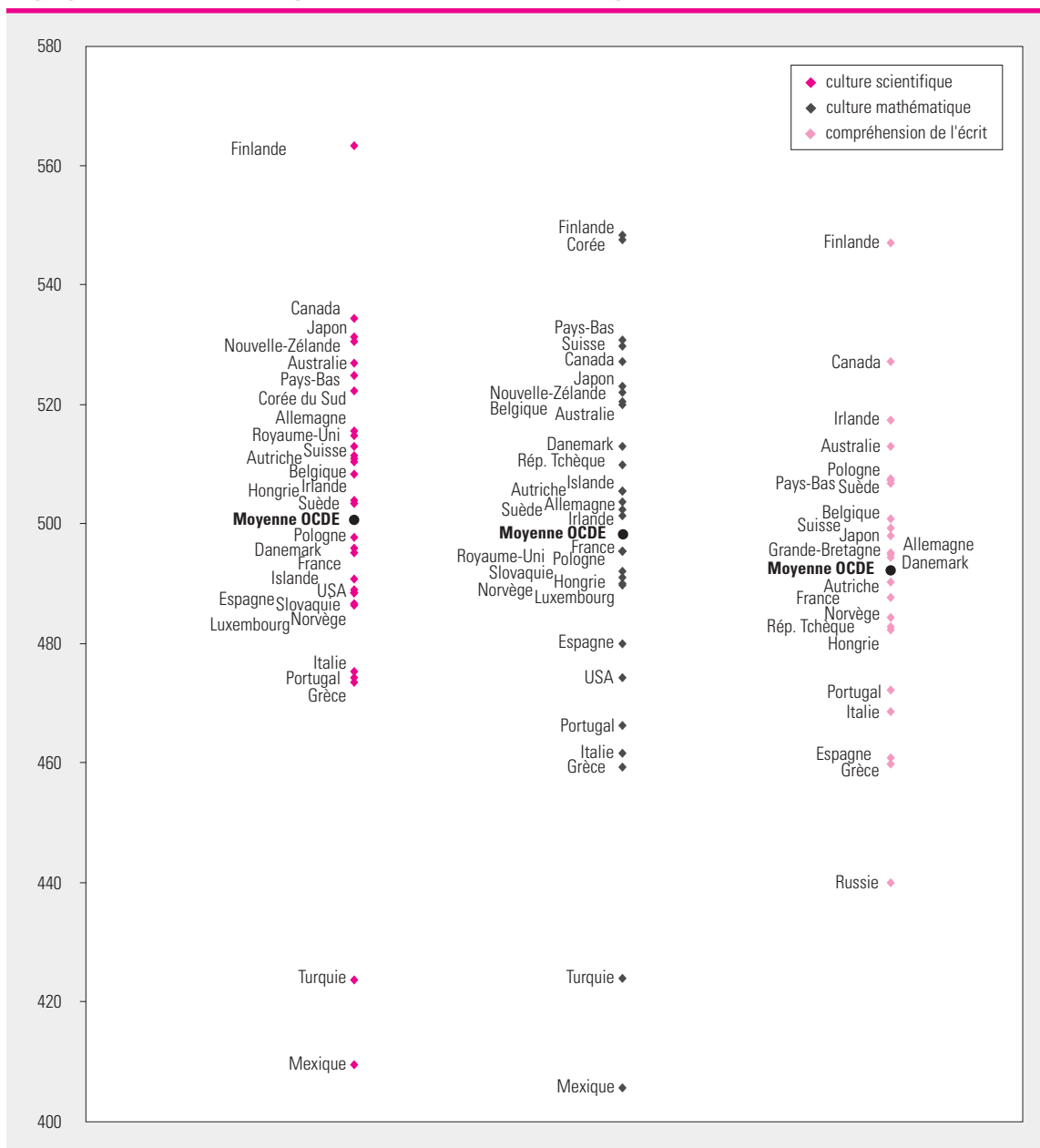
Les comparaisons européennes et internationales dans le domaine de l'éducation ont pris aujourd'hui beaucoup d'importance. Néanmoins, il convient de ne jamais oublier qu'il subsiste des problèmes de comparabilité qui tiennent à la qualité plus ou moins grande des outils de mesures, même si des progrès considérables ont pu être observés ces dernières années. Par ailleurs, bien que les classements et les palmarès suscitent un grand engouement, ce ne sont pas les aspects les plus intéressants de ces comparaisons. Il convient plutôt de les utiliser pour éclairer de façon fine la situation et les performances de la France afin d'alimenter les débats sur notre système éducatif en élargissant la réflexion. L'utilisation des résultats de PISA en France est à cet égard un bon exemple.

Si l'on cherche à définir des profils types d'indicateurs, il paraît bien difficile de les faire ressortir. Néanmoins, il est important de considérer

cette diversité avant tout comme une richesse. Certes, si on se limite à certaines caractéristiques bien connues telles que l'importance de la préscolarité, des redoublements ou de l'insertion plutôt difficile des jeunes, il est possible d'opposer les pays d'Europe du Nord et ceux de l'Europe du Sud. Mais pour d'autres caractéristiques, il est presque impossible de cerner des similitudes probantes.

C'est bien en continuant d'améliorer la qualité et la pertinence des indicateurs internationaux et en développant notre connaissance des autres systèmes éducatifs que nous serons mieux armés pour améliorer le nôtre. ■

Graphique 19 – Classements des pays sur les trois domaines évalués par PISA 2006



Les niveaux de formation – Classification internationale type de l'éducation (CITE)

Niveau 0 : préprimaire.

Niveau 1 : primaire ou premier cycle de l'éducation de base.

Niveau 2 : premier cycle de l'enseignement secondaire ou second cycle de l'éducation de base.

Niveau 3 : second cycle de l'enseignement secondaire, que l'on peut différencier selon la finalité des programmes :

- CITE 3A pour accéder à l'enseignement tertiaire de type A ;
- CITE 3B pour accéder à l'enseignement tertiaire de type B ;
- CITE 3C pour entrer directement dans la vie active.

Niveau 4 : post-secondaire non tertiaire, niveau nouvellement introduit dans la CITE 97, pour distinguer les programmes qui se situent à la limite des deux niveaux, 3 et 5. Pour la France, il s'agit de la capacité en droit et du diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU).

Niveau 5 : premier cycle de l'enseignement supérieur, que l'on peut ici encore différencier selon la finalité des programmes :

- CITE 5A : contenus théoriques, durée théorique minimum de trois ans ;
- CITE 5B : acquisition de qualifications pratiques, techniques et professionnelles en vue d'un accès direct au marché du travail. Pour la France, il s'agit des IUT, STS et de certaines formations sociales ou de santé.

Niveau 6 : deuxième cycle de l'enseignement supérieur (conduisant à un titre de chercheur de haut niveau). Pour la France, il s'agit du troisième cycle.

Les indicateurs de comparaison internationale dans le domaine de l'éducation

Trois publications mettent à disposition des lecteurs des indicateurs de comparaison internationale dans le domaine de l'éducation. Ce sont :

- *Regards sur l'éducation* de l'OCDE, publié chaque année depuis 1992 ;
- le rapport annuel sur le processus de Lisbonne : le groupe permanent sur les indicateurs et les *benchmarks* de la Commission européenne produit tous les ans un document présentant l'évolution des indicateurs et des indicateurs de référence choisis pour le suivi du processus de Lisbonne ;
- *Les chiffres clés de l'éducation en Europe*, publié par l'Unité européenne d'Eurydice et Eurostat, la dernière édition étant de 2005 et la prochaine étant prévue en 2009, tandis que vient d'être actualisé un *Chiffres clés de l'enseignement supérieur* en 2007.

Ces publications ont une audience importante dans tous les pays qui y collaborent.

La façon dont ces indicateurs sont construits, l'origine des sources qui permettent de les renseigner et de les chiffrer, les structures de travail qui sont mobilisées, le statut de ces outils de mesure ou d'information sont souvent peu connus.

Cet encadré éclaire brièvement sur ces questions.

Les structures et groupes de travail

Dans le cadre de l'Union européenne (UE)

Eurostat, l'Office statistique européen, compétent sur l'ensemble des activités économiques et sociales des pays membres, est le destinataire des données statistiques de la collecte UOE (UNESCO - OCDE - Eurostat) sur le domaine de l'éducation et recueille d'autres données spécifiques sur l'enseignement des langues et des ventilations infranationales de la collecte UOE.

Le groupe permanent sur les indicateurs et les benchmarks. Ce groupe, instauré pour conseiller la Commission européenne lors de la mise en œuvre du processus de Lisbonne, fonctionne depuis 2002. Il a recommandé cinq valeurs de référence européennes (*benchmarks*) afin d'assurer le suivi des systèmes éducatifs et consacre l'essentiel de sa tâche à améliorer la qualité des instruments d'évaluation actuels.

Eurydice, qui s'appuie sur un réseau d'unités nationales, est l'instrument principal d'information de l'UE sur les structures, les systèmes et les développements nationaux et communautaires dans le domaine de l'éducation.

Eurydice élabore et publie essentiellement des monographies, régulièrement mises à jour, sur l'organisation des systèmes éducatifs, des études comparatives sur des thèmes spécifiques d'intérêt communautaire et des indicateurs, en collaboration avec Eurostat. (*suite page suivante*)

Par ailleurs, plusieurs groupes de travail suivent, auprès de la Commission européenne, la conception, la mise en place et le développement de diverses enquêtes qui portent sur des domaines comme les langues, ou encore « Apprendre à apprendre » et « Civisme et citoyenneté ».

Les indicateurs de comparaison internationale dans le domaine de l'éducation (suite)

Dans le cadre de l'OCDE

Depuis plus de quinze ans, l'OCDE collecte et publie, dans le cadre du **projet INES** (*Indicators of Educational Systems*), des données comparatives sur le fonctionnement et les effets des systèmes éducatifs des trente États qui en font actuellement partie. Ces éléments sont présentés dans la publication intitulée *Regards sur l'éducation* qui s'appuie sur les données collectées par les questionnaires UOE (UNESCO-OCDE-Eurostat) ainsi que sur les données produites par les trois réseaux du projet INES (*cf. infra*).

L'ensemble du projet s'appuie sur plusieurs groupes de travail. Des modifications de structure vont intervenir prochainement mais, jusqu'alors, ces groupes de travail étaient les suivants :

- un groupe de coordinateurs nationaux chargés de coordonner les différents travaux d'INES, de discuter du contenu de la publication *Regards sur l'éducation*, de vérifier la cohérence des différents indicateurs et de proposer des évolutions sur les indicateurs publiés ;
- un groupe technique composé des représentants de chacun des pays membres, au cours de réunions organisées par l'OCDE avec des représentants d'Eurostat, d'Eurydice et de l'UNESCO (deux réunions par an). Les tâches principales de ce groupe de travail sont de proposer et de valider les méthodes et les instructions permettant d'améliorer la fiabilité et la comparabilité des indicateurs qui sont proposés, de donner un avis sur la publication suivante de l'OCDE, de participer à des études méthodologiques particulières (sur la comparabilité du financement de l'enseignement supérieur par exemple) et de valider concrètement la valeur des indicateurs avant publication ;
- trois groupes de travail dits « réseaux » : le « réseau A » sur les résultats de l'enseignement (le projet PISA en est issu), le « réseau B » sur l'insertion dans le marché du travail et la relation formation-emploi, et le « réseau C » sur les caractéristiques des établissements et des systèmes d'enseignement.

Depuis 2000, le **projet PISA** (*Programme for International Student Assessment*) évalue tous les trois ans les compétences des jeunes de 15 ans à l'aide d'instruments construits selon des normes définies au niveau international. En 2000, 2003 et 2006, les domaines testés furent la compréhension de l'écrit, la culture mathématique et la culture scientifique. L'enquête de 2003 a été complétée par des tests sur la capacité à résoudre des problèmes. 80 pays participent désormais à ce programme.

Un grand projet international sur l'évaluation des compétences des adultes, PIAAC, est en cours d'élaboration et devrait conduire à une enquête aux alentours de 2011. L'Union européenne est associée à ce projet.

Dans le cadre de l'IEA (Association internationale de l'évaluation)

D'autres enquêtes internationales ont été réalisées :

- **PIRLS** (*Progress in International Reading Literacy Study*) mis en œuvre par l'IEA est un dispositif d'enquête et d'étude portant sur les aptitudes en lecture des jeunes enfants (9-10 ans) et leur contexte familial et scolaire ; la première évaluation a eu lieu en 2001. En 2006, 40 pays ont participé à cette opération ;
- l'enquête **TIMSS** (*Trends in International Mathematics and Science Study*) a été conçue et organisée également par l'IEA. L'enquête TIMSS qui s'est déroulée en 1995 a été une grande enquête qui a concerné environ 500 000 élèves, de 9 ans (3^e et 4^e degrés), de 13 ans (7^e et 8^e degrés) et des élèves de dernière année du secondaire post-obligatoire (12^e degré) de 41 pays.

Les sources statistiques ou d'informations plus générales

Les collectes permettent à chacune des deux organisations de constituer des bases de données qui sont utilisées pour calculer les indicateurs de *Regards sur l'éducation* (OCDE) et des *Chiffres clés* et ceux choisis pour le suivi du processus de Lisbonne.

Il faut d'emblée préciser que la collecte UOE rassemblant les données des trois organismes concernés est particulièrement importante.

Concrètement, pour la France, c'est la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) qui participe aux différentes structures décrites ci-dessus et qui fournit l'essentiel des données statistiques de la collecte UOE et de celles des réseaux INES :

- la sous-direction des synthèses statistiques ;
- la sous-direction de la performance de l'enseignement scolaire ;
- la sous-direction de la performance de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

C'est également à l'intérieur de la DEPP, au sein de la mission aux relations européennes et internationales (MIREI) qu'est basée l'unité française d'Eurydice qui participe à de nombreuses collectes d'information sur le système éducatif national et sa réglementation.

Les contenus et l'usage des indicateurs de comparaison internationale

Les publications de l'OCDE mettent à disposition des lecteurs principalement **des indicateurs statistiques** de comparaison internationale alors que les publications de l'UE (Eurydice et Eurydice associé à Eurostat) mettent à disposition **des indicateurs statistiques** et **des indicateurs « informatifs »** comparant les structures et les réglementations nationales.

À l'origine, ces publications, qui avaient pour objectif plutôt d'accroître la connaissance des systèmes éducatifs en les comparant, sont devenues des **outils de gouvernance**. Cette évolution s'est confirmée avec la définition et le chiffrage des indicateurs associés aux « objectifs européens de Lisbonne ». *L'état de l'École*, 30 indicateurs sur le système éducatif français, qui publie chaque année des indicateurs de comparaison internationale, contient le chiffrage de ces indicateurs dans sa dernière édition de 2008 (pp. 40-41).

Indicateurs et critères de référence pour le suivi des objectifs de Lisbonne dans le domaine de l'éducation et de la formation

Le cadre de suivi, composé de **29 indicateurs** (voir la liste ci-dessous) et de **5 critères de référence**, a servi à contrôler les progrès réalisés dans la poursuite de **13 objectifs détaillés** pendant la période 2004-2006. Des changements y sont apportés constamment, tant pour en améliorer la qualité que pour tenir compte de l'évolution de la stratégie. Une nouvelle liste de **20 indicateurs** a été adoptée (voir cette liste en fin d'encadré).

Liste des 29 indicateurs utilisés pour suivre les progrès accomplis dans le domaine de l'éducation et de la formation à ce jour (2003-2006)

(Les indicateurs servant à mesurer les cinq critères de référence en matière d'éducation sont en caractères gras, ils sont reformulés à la fin de cette liste)

1. Âge des enseignants (pourcentage d'enseignants âgés de plus de 50 ans dans l'enseignement primaire, secondaire).
2. Nombre de jeunes.
3. Ratio élèves/enseignants.
- 4. Achèvement du second cycle de l'enseignement secondaire.**
- 5. Pourcentage d'élèves ayant des résultats faibles en lecture (PISA).**
6. Résultats en lecture des jeunes de 15 ans (PISA).
7. Résultats en mathématiques des jeunes de 15 ans (PISA).
8. Résultats en sciences des jeunes de 15 ans (PISA).
9. Participation de personnes initialement peu qualifiées à des programmes d'éducation et de formation.
10. Étudiants inscrits dans les filières mathématiques, scientifiques et technologiques, en proportion du nombre total d'étudiants.
11. Diplômés des filières mathématiques, scientifiques et technologiques, en proportion du nombre total de diplômés.
- 12. Nombre total de diplômés universitaires des filières mathématiques, scientifiques et technologiques (croissance).**
13. Nombre de diplômés des filières mathématiques, scientifiques et technologiques par 1 000 habitants.
14. Dépenses publiques d'éducation.
15. Dépenses privées en faveur d'établissements d'enseignement.
16. Dépenses des entreprises au titre de la formation professionnelle continue
17. Dépenses totales en faveur des établissements d'enseignement, par élève, en PPA.
18. Dépenses totales en faveur des établissements d'enseignement, par élève, en comparaison du PIB.
- 19. Participation à l'éducation et à la formation tout au long de la vie, population âgée de 25 à 64 ans, toutes les personnes, personnes peu qualifiées.**
20. Participation à la formation professionnelle continue, toutes les entreprises.
21. Participation à la formation professionnelle continue, entreprises assurant une formation.
22. Taux de participation à l'enseignement, étudiants âgés de 15 à 24 ans.
- 23. Proportion de jeunes ayant quitté prématurément l'école dans la population âgée de 18 à 24 ans.**
24. Répartition des élèves selon le nombre de langues étrangères apprises.
25. Nombre moyen de langues étrangères apprises par élève.
26. Mobilité entrante/sortante des enseignants et des formateurs, Erasmus + Leonardo.
27. Mobilité entrante/sortante des étudiants Erasmus et des stagiaires Leonardo.
28. Étudiants universitaires étrangers en proportion du total des étudiants inscrits, par nationalité.
29. Pourcentage d'étudiants du pays d'origine inscrits à l'étranger.

Les 5 critères de référence en matière d'éducation

1. Limitation à 10 % de la proportion de jeunes ayant quitté prématurément l'école (*indicateur 23*).
2. Diminution d'au moins 20 % de la proportion d'élèves ayant de mauvais résultats en lecture (*indicateur 5*).
3. Taux d'achèvement du second cycle de l'enseignement secondaire d'au moins 85 % des jeunes (*indicateur 4*).
4. Augmentation d'au moins 15 % du nombre de diplômés des filières mathématiques, scientifiques et technologiques, avec une réduction simultanée du déséquilibre entre les hommes et les femmes (*indicateur 12*).
5. Taux de participation à l'éducation et à la formation tout au long de la vie de 12,5 % de la population adulte (*indicateur 19*).

Indicateurs et critères de référence pour le suivi des objectifs de Lisbonne (suite)

Les 13 objectifs détaillés

• Accroître la qualité des systèmes d'éducation et de formation

1. Améliorer l'éducation et la formation des enseignants et des formateurs.
2. Développer les compétences nécessaires pour une société de la connaissance : - améliorer l'aptitude à la lecture, à l'écriture et au calcul ; - actualiser la définition des compétences de base pour la société fondée sur la connaissance ; - entretenir la capacité à apprendre.
3. Permettre à tous d'avoir accès aux TIC : - équiper les écoles et les centres d'éducation et de formation ; - faire participer les enseignants et les formateurs ; - utiliser les réseaux et les ressources.
4. Augmenter le recrutement dans les filières scientifiques et techniques.
5. Optimiser l'utilisation des ressources : - offrir une meilleure garantie de qualité ; - garantir une utilisation efficace des ressources.

• Faciliter l'accès de tous à l'éducation et à la formation

6. Créer un environnement propice à l'apprentissage.
7. Rendre l'éducation et la formation plus attrayantes.
8. Favoriser la citoyenneté active, l'égalité des chances et la cohésion sociale.

• Ouvrir l'éducation et la formation sur le monde

9. Renforcer les liens avec le monde du travail, la recherche et la société dans son ensemble
10. Développer l'esprit d'entreprise.
11. Améliorer l'enseignement des langues étrangères.
12. Accroître la mobilité et les échanges.
13. Renforcer la coopération européenne.

Les 20 indicateurs fondamentaux pour suivre les progrès accomplis vers les objectifs de Lisbonne dans le domaine de l'éducation et de la formation

(nouvelle liste adoptée en 2007)

1. Participation à l'enseignement préscolaire.
2. Éducation répondant à des besoins spéciaux.
3. Jeunes ayant quitté prématurément l'école.
4. Connaissances de base en lecture, mathématiques et sciences.
5. Connaissances linguistiques.
6. Maîtrise des TIC.
7. Compétences civiques.
8. Apprentissage de l'acquisition de compétences.
9. Taux d'achèvement du second cycle de l'enseignement secondaire chez les jeunes.
10. Gestion des établissements scolaires.
11. Développement des écoles en centres locaux polyvalents d'acquisition de connaissances.
12. Développement professionnel des enseignants et des formateurs.
13. Stratification des systèmes d'éducation et de formation.
14. Diplômés de l'enseignement supérieur.
15. Mobilité transnationale des étudiants de l'enseignement supérieur.
16. Participation des adultes à l'éducation et à la formation tout au long de la vie.
17. Compétences des adultes.
18. Niveau d'éducation atteint par la population.
19. Investissement dans l'éducation et la formation.
20. Rentabilité de l'éducation et de la formation.

Neuf indicateurs fondamentaux – (1), (3), (4) (9), (14), (15), (16), (18) et (19) – existaient déjà et ont été utilisés pour suivre la poursuite des objectifs de Lisbonne en matière d'éducation et de formation. Les onze autres touchent à des domaines faisant l'objet d'un travail d'élaboration.

Sources :

http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/com/2007/com2007_0061fr01.pdf

<http://register.consilium.eu.int/pdf/fr/01/st05/05980f1.pdf>

<http://www.europa.eu/scadplus/leg/fr/cha/c11086.htm>

